

Les soussignés, membres de la Curatelle de la Fondation du lycée français Gustave Eiffel de Budapest ont adopté les résolutions suivantes :

Résolution n° 1 du 27 octobre 2021

Afin d'assurer la réalisation de ses objectifs déterminés dans le statut de la Fondation, notamment la création d'un établissement d'enseignement public, La Curatelle – en tant que l'organe de direction de la Fondation – approuve la constitution d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit hongrois pour la gestion des propriétés immobilières avec les données suivantes :

Dénomination sociale : Immo Eiffel Korlátolt Felelősségű Társaság

Abréviation de la dénomination sociale : Immo Eiffel Kft.

Siège social : 1029 Budapest, Máriaremetei út 193-199.

Fondateur et associé unique : La Fondation du Lycée Français de Budapest

Capital social : 3.000.000 HUF

Apport social : 3.000.000 HUF, en espèce, fourni par virement bancaire sur le compte bancaire de la société

Délai de prestation de l'apport social : au moment de la création

Objet social principal : Achat et vente des biens immobiliers propres

Autres activités : Location et gestion des biens immobiliers propres

Durée de la société : indéterminée

Adresse e-mail de la société : eiffel-immo@lfb.hu

Le fondateur n'est pas tenu à payer un versement supplémentaire pour couvrir les pertes éventuelles, ni à fournir un service auxiliaire.

Avec effet du 27 octobre 2021, la Curatelle nomme M.Xavier de Torres au poste du gérant de la société pour une durée indéterminée qui exerce ses fonctions sur la base d'un mandat et avec un droit de représentation et de signature individuel.

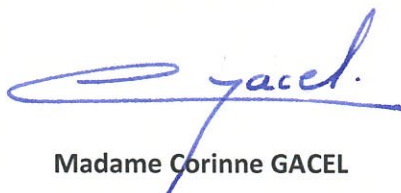
Vote Contre : -

Abstention : -

Vote pour : 3

Budapest, le 27 octobre 2021

Le Chef d'établissement,
membre de la Curatelle



Madame Corinne GACEL

Le Président de la Curatelle,



Monsieur Jean-Claude FEDOU

Les soussignés, membres de la Curatelle de la Fondation du lycée français Gustave Eiffel de Budapest ont adopté les résolutions suivantes :

Résolution n° 2 du 27 octobre 2021

La Curatelle valide l'acquisition d'une propriété immobilière à Budapest.

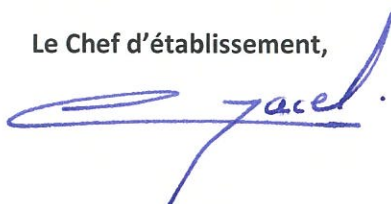
Vote Contre :

Abstention :

Vote pour : 3

Budapest, le 27 octobre 2021

Le Chef d'établissement,



Madame Corinne GACEL

Le Président de la Curatelle,



Monsieur Jean-Claude FEDOU

Les soussignés, membres de la Curatelle de la Fondation du lycée français Gustave Eiffel de Budapest ont adopté les résolutions suivantes :

Résolution n° 3 du 27 octobre 2021

La Curatelle valide la création d'une remise fidélité appliquée sur les cotisations d'écolage à savoir si une famille cumule 25 années de cotisations d'écolage ou plus, une remise de 20% est appliquée sur les cotisations d'écolage de l'élève le plus jeune inscrit dans l'établissement.

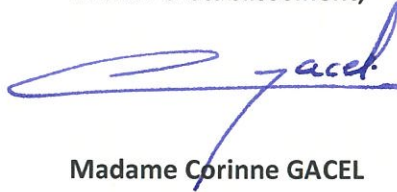
Vote Contre :

Abstention :

Vote pour : 3


Budapest, le 27 octobre 2021

Le Chef d'établissement,



Madame Corinne GACEL

Le Président de la Curatelle,



Monsieur Jean-Claude FEDOU